

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE POURCHÈRES

Séance du Conseil Municipal du 9 mars 2023

Nombre de conseillers élus : 11
Membres en fonction : 11
Membres présents : 08
Nombre de voix avec les procurations : 09
Membres absents excusés avec procuration : 1
Membres absents excusés sans procuration : 2

Le neuf mars deux-mille-vingt-trois, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à vingt heures, à la salle du Conseil municipal de la mairie de Pourchères, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du deux mars deux-mille-vingt-trois, et sous la présidence de ce dernier

Membres présents :

Le Maire : Roland SADY

L'adjointe : Micheline BRIET

Les conseillers municipaux : Claudine MONTEIL - Jean-Louis DURAND - Christophe PONOT - Sylvain BENEVISE - Marie-Hélène BAVITOT - Jean-Paul MIGNANI.

Membre absent excusé ayant donné procuration : Claudette PAGE ayant donné pouvoir à Mme Micheline BRIET, 1^{ère} Adjointe.

Membres excusés sans procuration : Éric DUNIER - Céline PLATARET.

Secrétaire de séance : Claudine MONTEIL.

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Compte de Gestion du Receveur 2022,
2. Vote du Compte Administratif 2022,
3. Vote de l'Affectation des Résultats du Compte Administratif 2022,
Questions diverses.

OUVERTURE DE SÉANCE

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur Roland SADY, Maire, déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20h00. Il adresse ses salutations à l'assemblée et remercie les conseillers pour leur présence.

Il excuse Monsieur Éric DUNIER et Mesdames Claudette PAGE, Céline PLATARET.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Vu l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales portant sur la nomination d'un secrétaire à chaque séance, le conseil municipal désigne à l'unanimité Claudine MONTEIL, Secrétaire de la présente séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2022

Aucune autre observation n'étant formulée, Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité (09 voix)

Pour : Roland SADY, Maire - Micheline BRIET, 1^{ère} Adjointe - Claudine MONTEIL - Jean-Louis DURAND - Christophe PONOT - Sylvain BENEVISE - Marie-Hélène BAVITOT - Jean-Paul MIGNANI - Claudette PAGE.

Délibération n°2023/ D01

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que :

- 1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : Roland SADY, Maire - Micheline BRIET, 1^{ère} Adjointe - Claudine MONTEIL - Jean-Louis DURAND - Christophe PONOT - Sylvain BENEVISE - Marie-Hélène BAVITOT - Jean-Paul MIGNANI - Claudette PAGE.

Délibération n°2023/D02

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

M. le Maire ne pouvant pas siéger pour l'approbation du Compte Administratif 2022, il a été désigné une présidente de séance : Madame Micheline BRIET, 1^{ère} Adjointe.

Sous la présidence de Mme Micheline BRIET adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2022, dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses	107 569,63 €
Recettes	120 458,88 €
Résultat de l'exercice (déficit)	12 889,25 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	6 119,52 €
Résultat de clôture (excédent)	19 008,77 €

Investissement

Dépenses	48 486,24 €
Recettes	7 865,18 €
Résultat de l'exercice (déficit)	40 621,06 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	63 528,26 €
Résultat de clôture (excédent)	22 907,20 €

Hors de la présence de M. Roland SADY, Maire, ne pouvant pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal

Approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget 2022.

Pour : Micheline BRIET, 1^{ère} Adjointe - Claudine MONTEIL - Jean-Louis DURAND - Christophe PONOT - Sylvain BENEVISE - Marie-Hélène BAVITOT - Jean-Paul MIGNANI - Claudette PAGE.

Délibération n°2023/D03

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

1° lui donne acte de la présentation faites du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	-	6 119,52€	-	63 528,26€	-	69 647,78€
Opérations exercice	107 569,63€	120 458,88€	48 486,24€	7 865,18€	156 055,87€	128 324,06€
Totaux	107 569,63€	126 578,40€	48 486,24€	71 393,44€	156 055,87€	197 971,84€
Résultat de clôture	-	19 008,77€	-	22 907,20€	-	41 915,97€

Besoin de financement

Excédent de financement

Reste à réaliser

Besoin de financement

Excédent de financement

Besoin total de financement

Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

0€

22 907,20€

-

-

-

-

22 907,20€

-

19 008,77€

Au compte 106 8 Investissement

Au compte 002 Excédent ou déficit de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité l'Affectation des résultats ci-dessous.

Budget Principal

Fonctionnement : Excédent reporté de 19 008,77€ à inscrire au compte 002.

Investissement : Excédent de 22 907,20€ à inscrire au compte 001.

Pour : Roland SADY, Maire - Micheline BRIET, 1^{ère} Adjointe - Claudine MONTEIL - Jean-Louis DURAND - Christophe PONOT - Sylvain BENEVISE - Marie-Hélène BAVITOT - Jean-Paul MIGNANI - Claudette PAGE.

Délibération n°2023/D04

SUPPRESSION DE LA BOITE AUX LETTRES DU HAMEAU DE LAÿ

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les services de La Poste et de télécommunications ont décidé la suppression de la boîte aux lettres pour la levée du courrier au Hameau de Laÿ (Route de la Croix de Laÿ).

Le Conseil Municipal

Demande le maintien de cette boîte aux lettres (maintien du service publique) située au cœur de la tournée des habitants de la Route de la Croix de Laÿ, nécessitant aucun détour supplémentaire de la part de l'agent de la Poste et certaines personnes ne peuvent pas se déplacer à Privas.

Pour : Roland SADY, Maire - Micheline BRIET, 1^{ère} Adjointe - Claudine MONTEIL - Jean-Louis DURAND - Christophe PONOT - Sylvain BENEVEISE - Marie-Hélène BAVITOT - Jean-Paul MIGNANI - Claudette PAGE

QUESTIONS DIVERSES

Rapport d'orientation budgétaire 2023

La Conseillère des Finances Publiques nous a présenté le rapport d'analyse financière et fiscale 2022.

Les observations de ce rapport :

- Dépenses de fonctionnement bien maîtrisées
- Recettes en légères hausses, hors ressources fiscales
- L'autofinancement a augmenté
- Le ratio d'endettement est en baisse
- Dépenses d'investissement en hausse et recettes d'investissements en augmentation grâce aux subventions.

La situation de la collectivité reste fragile, vigilance demandée, les nouveaux investissements devant se limiter aux travaux urgents.

Un effort en matière de fiscalité est demandé (ressources inférieures aux communes de même taille).

Compte tenu de ces recommandations une augmentation de la taxe foncière, ainsi que sur les résidences secondaires (38 habitations) sera appliquée en 2023.

Les travaux pour l'exercice 2023 seront essentiellement consacrés à la voirie, à la sécurisation des murs, au déneigement et à l'entretien des réseaux.

En matière d'économie d'énergie :

Nous avons réalisé une étude avec le SDE07, afin de procéder si possible à des coupures la nuit de l'éclairage public.

La dépense globale de ce projet s'élève à **21 742,27€** et comprend :

Le remplacement des 18 lampes ordinaires en leds	15 127,19€
Mise en place d'une horloge astronomique indispensable pour les coupures de nuit	6 615,08€
Participation du SDE07	-12 230,02€
Reste à la charge de la commune	9 512,25€ soit 1 902,45€ sur 5 ans.

Le coût annuel de l'éclairage public n'étant que de **442,00€**.

Au vu de cette dépense peu importante, ce projet ne peut pas être envisagé en 2023.

Toutefois, le Conseil consacrera chaque année un effort de modernisation de l'éclairage publique.

Le PNR au titre de la dotation « Économie et Biodiversité » versera 3 000,00€ qui sera affecté au changement progressif de plusieurs lampes ordinaires en lampes à leds (**840,39€ l'unité**).

Les 1 000,00€ versé par le PNR en 2022 permettront l'achat de mobilier extérieur :

- 2 tables de pique-nique (une à Laÿ et une au village)

Travaux

Le point est fait sur les travaux en cours.

Les travaux de renforcement électrique ont endommagé les voies entre Laÿ et Plataret, M. le Maire a demandé la remise en état de cette route.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE POURCHÈRES

Séance du Conseil Municipal du 9 mars 2023

Nombre de conseillers élus : 11
Membres en fonction : 11
Membres présents : 08
Nombre de voix avec les procurations : 09
Membres absents excusés avec procuration : 1
Membres absents excusés sans procuration : 2

Le neuf mars deux-mille-vingt-trois, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à vingt heures, à la salle du Conseil municipal de la mairie de Pourchères, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du deux mars deux-mille-vingt-trois, et sous la présidence de ce dernier

Membres présents :

Le Maire : Roland SADY

L'adjointe : Micheline BRIET

Les conseillers municipaux : Claudine MONTEIL - Jean-Louis DURAND - Christophe PONOT - Sylvain BENEVISE - Marie-Hélène BAVITOT - Jean-Paul MIGNANI.

Membre absent excusé ayant donné procuration : Claudette PAGE ayant donné pouvoir à Mme Micheline BRIET, 1^{ère} Adjointe.

Membres excusés sans procuration : Éric DUNIER - Céline PLATARET.

Secrétaire de séance : Claudine MONTEIL.

Délibérations :

- N°2023/D01 Approbation du Compte de Gestion du receveur 2022 ;
- N°2023/D02 Vote du Compte Administratif 2022 ;
- N°2023/D03 Affectation des résultats ;
- N°2023/D04 Suppression de la boîte aux lettres du Hameau de Lay.

Le Maire,
Roland SADY.

La secrétaire de séance,
Claudine MONTEIL.

